

Nous avons une riche histoire, à nous d'en préserver la mémoire!



Le pont sur la rivière Noire (suite)

En 1856, la Municipalité du Township de Roxton lance un vaste programme d'infrastructure pour la construction et l'amélioration des ponts et des routes. Plusieurs contrats sont donnés et les ponts au milieu du village en font partie. Ce feuillet présente les principaux éléments contenus dans le devis de construction.

Les piliers de pierres à chaque bout des ponts

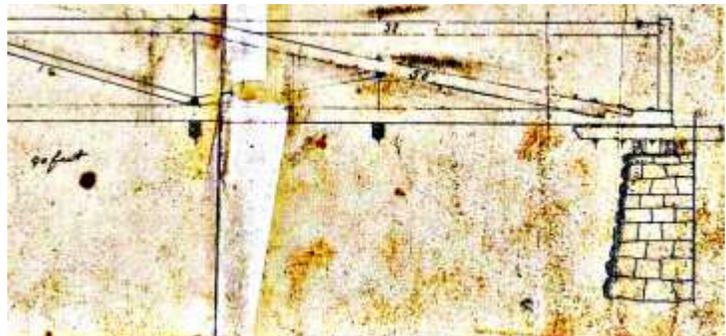
Les appuis, de part et d'autres des ponts, doivent avoir 7 pieds d'épaisseur à leur base, 6 pieds d'épaisseur à leur sommet, et ce, sur 18 pieds de largeur. Des pierres longues doivent être placées en quinconce de manière à chevaucher les joints (*stretcher bond*) et d'autres pierres longues doivent être placées perpendiculairement à la surface (*header bond*) afin de créer des croisements. Le remblai entre les points d'appui et la rue doit être fait avec la terre prise dans la cote à l'entrée du pont, du côté ouest : ce remblai doit avoir 22 pieds de largeur.



La superstructure en bois des ponts

Les deux ponts ont des structures en bois, mais légèrement différentes, en fonction de la longueur de chaque pont. Le plus long, celui du côté est, a une portée de 90 pieds.

Les essences de bois mentionnées dans le devis sont la pruche, pour le tablier et les éléments de structure, et le chêne blanc pour certains éléments de support. À titre d'exemple le tablier du pont est fait de planche de pruche de 3 pouces d'épaisseur par 18 pieds de longueur. De même, les dimensions des poutres sont, selon leur emplacement et les charges appliquées, des pièces de 8 x 15 pouces, de 10 x 14 pouces et de 10 x 12 pouces. Certaines peuvent avoir jusqu'à 30 pieds de longueur. Il faut donc comprendre qu'au milieu du XIXe siècle, il y avait encore dans le Canton de Roxton la disponibilité de pièces de bois aux dimensions très imposantes.



Les garde-corps doivent être recouverts de planches de pruches d'un pouce d'épaisseur. Le bois doit être recouvert de deux couches d'huile et peint de couleur « Spanish Brown ».

Les éléments métalliques qui relient les pièces de bois

Les pièces de bois qui forment la structure du pont sont reliées par des tiges de fer. Selon le devis, ces tiges doivent être de 1-1/4 de pouce de diamètre, pour les plus longues, et de 1 pouce de diamètre, pour

les plus courtes et filetées sur au moins 3 pouces. De même, les écrous carrés pour fixer les tiges aux pièces de bois doivent avoir 3 pouces de côté sur 1-1/4 de pouce d'épaisseur; les rondelles de support, en fonte, doivent avoir 5 pouces de diamètre par 1 pouce d'épaisseur.

Conditions générales du devis

Il est précisé que le travail doit répondre aux bonnes pratiques de construction et aux exigences du devis. Durant le cours des travaux, si l'inspecteur chargé de la surveillance constate un non-respect du devis ou un travail de mauvaise qualité, le contracteur a l'obligation de corriger les travaux selon les directives de l'inspecteur.

Le devis mentionne que, si durant le cours des travaux, le contracteur doit démolir une portion de l'ancien pont, il doit trouver une façon de permettre le passage des véhicules jusqu'à ce que le nouveau pont soit livré. Cette phrase permet de croire qu'il y avait alors une sorte de pont ou de passerelle qui permettait de franchir la rivière. Le rapport Leblond en 1848 mentionne que peu de colons venus inspecter la possibilité de s'établir à Roxton traversaient la rivière : on peut comprendre qu'il n'y avait alors pas de pont. Cependant le rapport Leblond de 1849 fait état d'un début de peuplement et d'une organisation cadastrale du village. Il est alors probable que la *British American Land Co (BALC)*, qui voulait vendre des terrains, avait alors fait un pont ou une passerelle permettant de franchir la rivière. Ce pouvait être une passerelle sur pilotis, que la nouvelle municipalité du Township de Roxton voulait remplacer.



Le devis fait en novembre 1856 exige que le pont soit livré en mars de l'année suivante, ce qui est très court! Un montant de 10% de la valeur du contrat est donné par la Corporation municipale à la signature du contrat et la somme résiduelle doit être versée sur une base mensuelle en fonction de l'avancement des travaux jugé par l'inspecteur. Il est aussi spécifié que si le contracteur ne respecte pas les conditions, le contrat peut lui être retiré et remis à un autre contracteur.

Ce devis contractuel fut signé devant le notaire William Burn, le 3 novembre 1856, par M. McEvila, le contracteur, MM. Stevens et Vansantford, les répondants du contracteur, et MM. Joseph Séguin, maire, et John Wood, trésorier de la Corporation municipale.

Selon le devis, les deux ponts devaient être construits entre novembre 1856 et mars 1857, soit en 5 mois. Ces ponts en bois, dont le plus long faisait 90 pieds de portée (27,4 mètres), ont servi durant plus de 50 ans avant d'être remplacés par des ponts métalliques. À la lumière de ces faits, on ne peut qu'être impressionnés par les capacités d'ingénierie de d'exécution de ceux qui nous ont précédés et nous avons assurément des leçons à prendre d'eux!

Pierre Larivière

Patrimoine Roxton Falls

Suivez nous sur notre page Facebook Patrimoine Roxton Falls ou sur notre site WEB.